



## Peut-on toucher le RSA quand on est à l'étranger ?

Vérfifié le 29 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Tout dépend si vous quittez la France pour une durée inférieure ou supérieure à 3 mois.

Durée inférieure à 3 mois

Vous continuez de toucher le RSA pendant les mois d'absence.

Au retour de votre séjour, vous devez résider de manière stable et effective (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F994>) en France.

*Exemple :*

Si vous quittez la France du 1<sup>er</sup> mars au 25 avril (durée inférieure à 3 mois), vous continuez à percevoir le RSA pendant cette période.

Vous devez continuer à déclarer vos ressources chaque trimestre (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R527>).

Pendant plus de 3 mois

Vous ne pouvez plus percevoir le RSA pendant votre séjour à l'étranger.

Vous devez informer votre Caf (ou votre MSA) de votre changement de situation.

L'allocation est uniquement versée pour les mois civils complets (du 1<sup>er</sup> jour au dernier jour du mois) de présence en France.

*Exemple :*

Si vous quittez la France du 25 avril au 25 octobre, vous ne percevrez pas le RSA pour les mois d'avril à octobre, mais uniquement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre.

Vous devez continuer à déclarer vos ressources chaque trimestre (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R527>).

Si vous ne connaissez pas votre date de retour en France, vous pouvez demander à votre Caf (ou votre MSA) une suspension de votre droit au RSA.

**▲ Attention :** pour éviter d'avoir à rembourser un trop perçu, signalez votre changement de situation à votre Caf (ou votre MSA).

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/) ↗ (<http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/>)
- [Mutualité sociale agricole \(MSA\)](https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa) ↗ (<https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa>)

### Textes de loi et références

- Code de l'action sociale et des familles : articles R262-4-2 et R262-5 ↗ (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000020526213&cidTexte=LEGITEXT000006074069>)  
*Condition d'attribution du RSA en cas de départ à l'étranger*

### Services en ligne et formulaires

- RSA - Déclarer ses ressources trimestrielles (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R527>)  
Formulaire